



15 juin 2018

(18-3727)

Page: 1/1

Original: anglais

CHINE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par les États-Unis

La communication ci-après, datée du 14 juin 2018 et adressée par la délégation des États-Unis à la délégation de la Chine, et à la délégation de l'Union européenne, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

La présente communication concerne la demande de consultations présentée par l'Union européenne et intitulée *Chine – Certaines mesures concernant le transfert de technologie*, qui a été distribuée le 6 juin 2018 (WT/DS549/1). Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends que les États-Unis souhaitaient être admis à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Celles-ci concernent certaines mesures chinoises ayant trait à la capacité des détenteurs de droits de propriété intellectuelle étrangers de protéger leurs droits de propriété intellectuelle en Chine, au sujet desquelles les États-Unis ont également demandé l'ouverture de consultations (WT/DS542/1). Ces mesures privent les détenteurs de droits de propriété intellectuelle des États-Unis de la capacité de protéger leurs droits de propriété intellectuelle en Chine ainsi que de négocier librement des conditions basées sur le marché dans des contrats de licence et d'autres contrats liés aux technologies.
